



Modifications apportées au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8)

Tarif des aides auditives et des services afférents assurés – Partie II, section II

Le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a autorisé, le 14 octobre 2020, les modifications suivantes au *Tarif des aides auditives et des services afférents assurés* :

- Retrait du téléphone amplifié, avec fil, avec afficheur modèle HD65 fourni par Diatec Canada (Audmet Canada Ltd.) (code **6860024**) et par les Services canadiens de l'ouïe (codes **6860025** et **6860029**).
- Ajout du code **6860182** pour le remboursement du téléphone amplifié, avec fil, avec afficheur, 50 dB et plus, selon un prix maximum établi à 140,00 \$.

Ces modifications entrent en vigueur le **21 octobre 2020**.

Le [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/lois-reglements) est disponible sur le site de la RAMQ au www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/lois-reglements.